

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (1970)

**Heft:** 124

**Artikel:** Les syndicats vont-ils combattre l'initiative Schwarzenbach sans contrepartie?

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1028042>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domainede public

## 124

Bi-mensuel romand  
N° 124 29 janvier 1970 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet  
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :  
Pour la Suisse : 12 francs  
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes  
Administration, rédaction :  
Lausanne, Case Chauderon 142  
Chèque postal 10 - 155 27  
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro  
ont collaboré :

Bernard Crétaz  
Ruth Dreifuss  
Jean-Claude Favez  
Henri Galland  
André Gavillet  
Marx Lévy  
Jacques Morier-Genoud  
Martin Schwarz

Le prochain numéro (cahier spécial) sortira  
de presse le 20 février 1970.

## Les syndicats vont-ils combattre l'initiative Schwarzenbach sans contrepartie ?

Dans tous les pays démocratiques européens, les syndicats s'imposent comme une force politique (ce mot étant pris dans son sens large) primordiale. Il en va de même chez nous. Dans la gauche, c'est l'Union syndicale qui, très souvent, donne le ton. Ainsi le Parti socialiste ne peut songer à gagner la bataille d'une initiative populaire si les syndicats lui refusent leur appui. Au Conseil national, sur toutes les questions économiques, l'avis des conseillers syndicalistes, c'est-à-dire des porte-parole des grandes fédérations, fait le plus souvent la doctrine de la gauche.

Dès lors, la vitalité du mouvement syndical est à observer de près. En annexe à la « Revue syndicale suisse », décembre 1969, l'Union syndicale publie le compte de ses membres. Quel mouvement à fin 1968 ? Les totaux confirment les tendances antérieures. L'USS demeure une organisation imposante : 436 524 membres. Mais en une année, la baisse des effectifs a été sensible : — 4675 membres; en pourcentage — 1,6 %.

Chaque année, avec beaucoup de franchise, ces chiffres sont publiés. Chaque fois, nous en avons donné un commentaire. Il vaut la peine de reprendre une fois de plus : rappels ou confirmation; mais en 1970, les circonstances ne seront plus les mêmes; un fait nouveau dominera tous les débats : l'initiative Schwarzenbach.

### L'ombre de Schwarzenbach

L'initiative Schwarzenbach sera, à n'en pas douter, une des batailles les plus importantes, les plus vives aussi, de notre histoire politique d'après-guerre. Contre la xénophobie, contre le sabotage du développement économique devrait se faire un accord large de tous ceux qui ont des responsabilités civiques. Mais le patronat, tout particulièrement, va jouer une grosse partie. Il fera appel à la solidarité, à l'unanimité nationale; il se tournera vers les syndicats.

Les syndicats n'auront pas à marchander leur appui, à marchander au sens où une décision est précédée d'une négociation dont les résultats permettent de déclarer si oui ou non l'on est partie prenante. Ils ont déjà affirmé qu'ils combattraient l'initiative Schwarzenbach. Il est bien qu'une telle décision ait été prise sans équivoque, préalablement.

Dès lors, ils peuvent légitimement poser la question : leur sens de l'intérêt national et leur bonne foi ont-ils, côté patronal, une contrepartie ?

C'est dans cette perspective qu'il faut reprendre l'analyse du mouvement des membres des fédérations syndicales. Nous nous limiterons à quatre constatations qui portent sur le degré d'emploi, les femmes, les étrangers, les régions.

### Le degré d'emploi

Il est équitable de mettre en corrélation l'effectif des syndicats et le degré d'emploi. Difficile d'imaginer en effet que le recrutement puisse s'améliorer dans des secteurs où l'embauche diminue. Les faits le confirment.

L'emploi est en nette régression dans le textile, l'habillement, la chaussure, la métallurgie, l'industrie du bois, des terres, des pierres. Le recrutement syndical s'en est ressenti. En revanche, la forte croissance de l'industrie chimique a été bénéfique aux syndicats.

Mais il n'en demeure pas moins que les syndicats comptaient, en 1968, à peu de chose près les mêmes effectifs qu'en 1960. Or de 1960 à 1968 l'indice de l'emploi (base 1949 = 100) a passé de 135,9 à 145,7; et dans le bâtiment de 76,8 à 115,6. Ainsi au dynamisme de l'économie a correspondu une stagnation syndicale; le recul relatif est évident.

L'explication donnée, c'est le faible taux de syndicalisation de la main-d'œuvre étrangère (sauf dans le bâtiment, où la FOBB a su largement intégrer les étrangers) et le départ des Suisses vers des emplois non manuels.

Mais pourquoi seuls les employés des services publics, ou ceux des grandes régies fédérales, sont-ils syndiqués ? Pourquoi, nous répétons notre question de l'an dernier, l'USS renonce-t-elle à sa vocation de regrouper tous les travailleurs ?

Car on constate que les organisations parasyndicales et notamment la Fédération des sociétés suisses d'employés ne progressent que peu, dans une mesure inférieure, très nettement, aux pertes syndicales.

La syndicalisation des travailleurs suisses et non seulement celle des étrangers est donc, elle aussi, en recul. Ajoutons que si l'USS, par secteurs, connaît des chiffres détaillés du taux de syndicalisation et des travailleurs suisses et des travailleurs étrangers, le diagnostic permettrait d'être plus précis. Mais ces données ne sont pas fournies. La statistique publiée est, malgré son intérêt, insuffisante. Ce serait un premier pas important si l'on pouvait compter sur des renseignements plus précis.

### Étrangers

Il est, à nos yeux, surprenant de voir l'USS invoquer constamment, comme explication de la baisse de ses effectifs, la main-d'œuvre étrangère, sans proposer des mesures qui permettraient de mieux l'intégrer. On aurait pu demander, nous en avions fait la proposition il y a plusieurs années, que l'affiliation syndicale soit rendue pour les étrangers arrivant en Suisse quasi automatique, à la condition, bien sûr, que les syndicats consacrent l'essentiel de ces sommes à faciliter l'intégration de ces nouveaux travailleurs.

A défaut de cette obligation, les syndicats seraient en droit d'exiger pour leurs délégués une liberté de recrutement sur les lieux mêmes du travail, pendant les heures d'emploi. On sait qu'une brèche a été ouverte dans ce sens par la FOMH vaudoise. Voir à ce sujet l'article d'André Ghelfi que nous reproduisons en pages 2 et 3.

A la veille de la votation sur l'initiative Schwarzenbach, de telles revendications seraient opportunes, sans qu'il s'agisse d'un chantage; car la bonne foi ne peut jamais être unilatérale, par définition.

### Femmes

Jamais, jamais depuis plus de vingt ans, le nombre de femmes affiliées à l'organisation syndicale n'a été si bas; on n'en retrouve que 37 000 à l'USS. Or on compte (1968) dans notre pays 256 000 femmes qui exercent une activité dans l'industrie.

Et pourtant, c'est là que la mise en ordre syndicale trouverait à s'exercer. Plusieurs industries suisses ne vivent que de l'acquisition à bon marché de la force de travail féminine. Pour le faire comprendre, il faut l'exprimer en chiffres. C'est abstrait inévitablement. Mais il n'est pas difficile pourtant de traduire ce qui est chiffres en niveau de vie et condition de vie.

Examinez donc les conditions de travail dans le vêtement et la chaussure ! Première constatation : 63 % d'étrangers, dans le vêtement; 51 % dans le cuir. Mais ces étrangers sont en majorité des femmes. 67 % des femmes sont des étrangères dans l'industrie de la chaussure.

Pas étonnant en conséquence que les salaires dans ces industries soient particulièrement bas. D'après l'Annuaire suisse de statistiques, les gains nominaux des femmes ont été dans le textile (en 1968) de 3 fr. 63 l'heure et même dans la chaussure de 3 fr. 48 l'heure.

Sur la base de deux cents heures mensuelles, on arrive à des gains de quelque 700 francs par mois (1968).

L'exploitation est évidente, en pleine période de suremploi, donc intolérable d'un point de vue syndical.

(suite page 4)

# Syndicats (suite de la page 1)

Ces secteurs où règne l'abus patronal méritent un gros coup de projecteur. Nous l'avions dit, l'an dernier : les associations féminines, elles aussi, sont concernées. L'émanicipation de la femme ne peut se limiter à l'obtention du droit de vote, et l'égalité des salaires ne se circonscrit pas aux résultats déjà acquis dans les fonctions publiques.

Avant la votation sur l'initiative Schwarzenbach, une question est à poser : en faisant vivre certaines industries grâce aux salaires féminins, bas, payés avant tout à des étrangères, est-ce que le système même ne déploie pas une certaine forme de xénophobie ? Qu'entend faire le patronat pour y remédier ? Il s'apprête à dénoncer la xénophobie, mais en quelque sorte il en use, économiquement, dans certains secteurs.

## Régions

Un rappel. Le taux de syndicalisation est extrêmement bas, non seulement dans les régions peu industrialisées comme la Suisse centrale, mais aussi dans les régions les plus développées, soit Zurich, Soleure, les deux Bâles, Argovie, qui sont en dessous, oui, en dessous de la moyenne suisse. S'il fallait un signe de la nécessité d'une meilleure adaptation du mouvement syndical à l'actuelle croissance économique, c'est bien celui-ci qui devrait être souligné.

## Un problème général

L'afflux considérable de la main-d'œuvre étrangère a rendu possible une mutation de l'économie suisse. Les syndicats en ont souffert doublement. Dans les industries en perte de vitesse et qui ne vivent que de main-d'œuvre étrangère, la syndicalisation est difficile; dans les domaines non strictement ouvriers (technique, services, banque, commerce, etc...) l'Union syndicale pénètre peu ou mal.

Le refus de l'initiative Schwarzenbach ne saurait signifier la légalisation de ce statut. Les syndicats ne peuvent accepter d'être durablement perdants. Qu'offre le patronat en contrepartie de l'apport syndical, dès maintenant acquis, à la lutte contre l'initiative ?

Le moment serait propice pour une table ronde entre toutes les organisations syndicales d'une part, entre ces organisations et le patronat d'autre part. Il y a, en effet, trop d'ombres dans les tableaux statistiques.

Imaginons que les exportateurs doivent déposer le 5 % du montant de leurs exportations, sur un compte qui sera gelé. On stérilisera ainsi un milliard de francs par année.

Au même moment, on manquera d'argent pour construire les logements qui font défaut. Argent stérilisé dans un cas, qui sera là, en dépôt, inutile; pas d'argent dans l'autre cas pour satisfaire un besoin primordial. A ceux qui soulignent cette contradiction évidente, on répond que bâtir, c'est contribuer à la surchauffe.

Oui mais, lorsqu'on laisse aux gros revenus, aux grandes sociétés la jouissance de très précieux priviléges fiscaux, on leur permet de disposer d'importants moyens pour consommer ou investir. Eux peuvent contribuer à la surchauffe. L'impossibilité où nous sommes en Suisse de mettre la politique fiscale au service de la politique conjoncturelle révèle le caractère unilatéral des mesures prises.

Certes, si des ponctions fiscales plus importantes étaient prélevées, les collectivités publiques pourraient investir plus, et la surchauffe ne serait pas notablement atténuée. C'est partiellement vrai. Mais on aurait au moins obtenu cet avantage décisif que les besoins essentiels de la population auraient été pris en considération. Dans la politique actuelle, ils sont sacrifiés et les priviléges, eux, sont maintenus.

Quand surgit cette discussion, on clôt le débat immanquablement par ce propos : l'essentiel, aujourd'hui, c'est de courir au plus pressé. Votre planification suppose des outils économiques que nous ne possérons pas.

En d'autres termes, le fait que rien n'ait été entrepris devient l'excuse la plus forte pour se contenter de palliatifs.

On préfère le dirigisme par à-coups à la planification qui permet de donner la priorité aux besoins essentiels.

## Trois relais suédois entre l'artiste et le public

Comment l'artiste qui a du talent, mais pas nécessairement du génie (des affaires), peut-il trouver son public ? Comment créer des œuvres, sans avoir à s'abaisser pour en faire des marchandises ?

La Suède nous propose plusieurs idées originales. Nous en avons retenu trois, choisies dans une chronique du journal « Le Monde » (8 janvier 1970).

## Exposition

« L'artiste est nécessaire à la société, il doit donc pouvoir vivre et montrer son travail, parfois sans avoir à « le vendre », et en tout cas à se vendre ». Si quelques-uns des artistes, en Suède comme ailleurs, gèrent bien leurs affaires, une grande majorité (68 % suivant une enquête récente) peuvent à peine prendre le risque d'exposer.

» Des discussions récentes ont abouti à la conclusion que l'artiste non seulement ne doit pas payer pour exposer, comme cela est la coutume, mais au contraire doit être payé pour cela. Quant au public, il doit lui être permis de voir les œuvres gratuitement, comme il entre gratuitement dans les bibliothèques. En réponse à un appel lancé dans toute la Suède, plusieurs communes se sont engagées à payer aux artistes exposants une somme garantie de 500 F plus les frais (transports, assurances, local, publicité). C'est ainsi qu'on a pu organiser des expositions d'œuvres de qualité et attirer un très large public, même dans de petites villes de province (plus de mille visiteurs en une semaine dans une commune de trois mille cinq cents personnes). »

## Magasins d'art

« L'Etat tente une expérience avec un nouveau « grand magasin d'art », ouvert depuis novembre seulement, et qui garantit à l'artiste une vente minimum de 2000 F. Au-delà de cette somme, celui-ci doit payer 20 % de commission sur l'œuvre vendue. Le choix des artistes est fait par l'Association pour l'encouragement de l'art, composée principalement d'historiens d'art et d'artistes. »

## Artothèque

« Il existe aussi des « artothèques », qui, fonctionnant sur le modèle des bibliothèques, surgissent un peu partout en Suède. Pour une petite somme, variant suivant la valeur de l'œuvre, mais normalement de 10 à 15 francs par mois environ, le public peut emprunter une œuvre d'art pour un certain temps. Si l'amateur se décide à l'acheter, la somme versée au départ est déduite. Les « artothèques » contribuent aussi au dépôt d'œuvres dans les hôpitaux et les institutions officielles.

» D'autres moyens de diffusion d'art hors commerce sont, enfin, les associations d'art, qui existent un peu partout en Suède. La plupart des usines ont leur club d'art, de même les grands magasins et d'autres sociétés, commerciales ou industrielles, qui organisent des voyages en autobus pour visiter les expositions. »

Il vaut la peine de connaître et d'imiter le modèle suédois. Nous parlerons volontiers d'autres expériences, suisses, notamment; nous serions heureux que nos lecteurs nous aident à les collationner.

## Un poète populaire

Constant Frey, l'ancien secrétaire des cheminots, dont nous avons parlé lorsque sortit de presse, il y a deux ans, son ouvrage sur la Grève de 1918, n'a pas fini de nous étonner.

Il a toujours eu le goût des mots; ses amis connaissent bien son côté artiste. Mais son activité syndicale exigeait de lui, avant toute chose, des proses utiles. Pourtant il aimait aussi à manier l'alexandrin ou d'autres rythmes poétiques. Ses maîtres : Hugo, Coppée.

Aujourd'hui, il réunit quelques-uns de ces poèmes; non pour prendre place dans la littérature, mais pour les offrir sous forme de plaquette en cadeau, à la manière dont on offre en signe d'amitié un objet fait de ses mains.

Nous avons aimé quelques-uns de ces poèmes, poétiques comme les paroles de l'Internationale. L'alexandrin ne perd pas de sa pompe naturelle; mais elle n'est pas ressentie comme pompeuse; elle porte la voix, et l'on perçoit aussi la fierté du jeune cheminot d'avoir conquis ce domaine autrefois réservé aux mandarins. Ainsi ce poème qui date de la crise de 1921.

## LE CHOMEUR

Un samedi, l'usine avait fermé ses grilles, Bouclé ses établis, arrêté ses moteurs. Et les vieux ouvriers, les apprentis, les filles, Pâles, désespérés, suivaient avec lenteur

Le chemin triste et noir qui descend vers la plaine, Vers les logis obscurs des sordides faubourgs. Le salaire était bas, la besogne malsaine, Mais on avait vécu, quand même, au jour le jour.

Or la fabrique avait soudain fermé ses portes : Une fois l'ouragan de la guerre passé, Le commerce croulait, l'industrie était morte, Et le monde sanglant roula vers le fossé.

(Pourquoi donc les trésors qui sortent de la mine Ne peuvent-ils donner le bien-être aux mineurs ? Pourquoi les ouvriers meurent-ils de l'usine Où naissent les millions de quelques profiteurs ?)

.....

## A nos lecteurs

C'est dans la troisième semaine de février que sortira notre cahier spécial annoncé sur le capitalisme suisse. Il comprendra de brèves monographies des principales entreprises, et un essai de synthèse sur les caractères spécifiques de l'accumulation du capital en Suisse.

Pour le reste nos lecteurs savent que D.P., journal signé collectivement, n'a jamais pris position dans les luttes électoralles. Il en ira de même en 1970.

# Surchauffe: on va sacrifier des priorités essentielles

Les mesures que le Conseil fédéral s'apprête à prendre pour lutter contre la surchauffe ouvrent un débat vieux de six ans. Surchauffe, c'était le grand sujet de 1964. Par comparaison, on mesure combien nous avons peu progressé, non pas en prospérité, mais dans la mise en place d'une nouvelle politique économique.

L'intrusion de l'Etat est ressentie comme une contrainte. On crie dans certains milieux industriels. Mais ils oublient, quand ils jérémiaient, que la contrainte économique est permanente. Celui qui ne trouve pas d'appartements pour sa famille, où donc est sa liberté ? La commune, sans ressources suffisantes pour édifier une station d'épuration, où donc est-elle sa liberté ? Quand les capitaux se placent en euro-dollars, que le taux de l'argent augmente et que les locataires en font les frais, où donc est la liberté de choix ?

L'intervention dirigiste du genre de celle qu'on prépare ne corrige pas ces contraintes. Elle leur ajoute simplement d'autres contraintes administratives. Telle est la caractéristique du dirigisme, aux antipodes de la planification.